

ADESS

Association des Experts en Sécurité et Sûreté

SEEEI

Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels

CONCEPT PAPER

Circulation et échange d'informations dans la coopération européenne

Hypothèses d'évolution et principes d'articulation

Programme d'analyse stratégique du SEEEI

Version 2.0 — 2026

Document de réflexion analytique

- 1. Introduction et objet**
 - 2. Constat : une architecture européenne distribuée**
 - 3. Problématique de circulation de l'information**
 - 4. Hypothèse d'évolution**
 - 5. Principes et garanties**
 - 6. Apport de l'analyse nationale et comparative**
 - 7. Perspectives**
- Conclusion**

1. Introduction et objet

La coopération européenne repose sur l'interaction entre des **autorités nationales, institutions européennes, agences spécialisées, instruments juridiques et systèmes d'information** intervenant selon des compétences et finalités distinctes.

Le développement des phénomènes transfrontaliers, des cybermenaces, de la criminalité organisée et des crises complexes renforce l'importance de la **circulation de l'information** entre les différents acteurs concernés.

L'Union européenne dispose déjà de nombreux mécanismes permettant ou facilitant ces échanges. Leur multiplication et leur spécialisation peuvent toutefois rendre l'architecture générale plus complexe et soulever des questions relatives à leur **articulation, leur interopérabilité et leur lisibilité**. C'est d'ailleurs le constat central posé par la première version du Concept Paper.

Le présent Concept Paper propose d'examiner les conditions dans lesquelles l'évolution de ces mécanismes pourrait contribuer à améliorer la coopération européenne, sans remettre en cause les compétences des États ni créer de duplication avec les dispositifs existants.

Objet de la réflexion

La question étudiée peut être formulée ainsi :

Comment améliorer l'articulation et la circulation de l'information entre les différents niveaux de coopération européenne tout en préservant les compétences nationales, la sécurité des échanges et les garanties juridiques applicables ?

La réflexion est conduite dans le cadre du **Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels (SEEEI)** selon une approche :

NATIONAL → COMPARATIF → EUROPÉEN

Le document constitue exclusivement une **contribution analytique et exploratoire**. Il ne constitue ni une proposition normative, ni une initiative institutionnelle, ni un projet de système opérationnel — une précaution qui figurait déjà explicitement dans la version initiale.

2. Constat : une architecture européenne distribuée

La circulation de l'information en matière de sécurité et de coopération européenne repose sur une architecture **distribuée entre plusieurs niveaux et catégories d'acteurs**.

Les États membres conservent leurs autorités, leurs systèmes d'information et leurs responsabilités nationales. À l'échelle européenne, différents instruments, agences et mécanismes facilitent la coopération, l'échange de données ou la coordination dans leurs domaines respectifs.

Cette organisation répond à la diversité des compétences et des finalités poursuivies. Elle permet de développer des mécanismes spécialisés sans instaurer un système européen unique et centralisé.

L'évolution progressive de cette architecture peut cependant accroître sa complexité. La multiplication des dispositifs, des procédures et des systèmes rend nécessaire une attention particulière à leur **articulation et à leur lisibilité**.

L'enjeu n'est donc pas uniquement de disposer de davantage d'informations, mais de permettre aux acteurs habilités d'identifier, dans le respect du droit :

quelle information est disponible • dans quel système • auprès de quelle autorité • selon quelles conditions • pour quelle finalité.

3. Problématique de circulation de l'information

La circulation de l'information constitue un élément essentiel de la coopération lorsqu'un phénomène concerne plusieurs États, autorités ou domaines de compétence.

Les difficultés potentielles peuvent être de plusieurs natures :

Institutionnelles — diversité des acteurs, compétences et responsabilités.

Techniques — coexistence de systèmes et formats différents.

Juridiques — conditions d'accès, finalités du traitement, protection des données et règles applicables aux échanges.

Organisationnelles — procédures, délais, identification des interlocuteurs et compréhension des circuits.

Humaines — connaissance mutuelle, pratiques professionnelles et confiance entre acteurs.

L'objectif ne peut donc pas être résumé à la création d'une plateforme supplémentaire. Une réflexion sur l'évolution des échanges doit prendre en compte **l'ensemble de la chaîne informationnelle**, depuis la production de l'information jusqu'à son utilisation par l'acteur compétent.

Une problématique d'articulation

Je te conseille ici un **petit schéma horizontal**, très simple :

PRODUIRE → QUALIFIER → PARTAGER → EXPLOITER → CAPITALISER

Et juste en dessous :

Cadre juridique • Sécurité • Traçabilité • Proportionnalité

La réflexion doit ainsi porter prioritairement sur la capacité des mécanismes existants à mieux interagir avant d'envisager la création d'un nouveau dispositif.

Cette orientation reste cohérente avec le Concept Paper initial, qui précisait déjà que l'hypothèse étudiée ne devait **ni remplacer les dispositifs existants ni conduire nécessairement à une nouvelle structure institutionnelle**, mais rechercher une meilleure articulation des mécanismes de coopération.

L'enjeu n'est pas de centraliser l'ensemble de l'information, mais d'améliorer la capacité des acteurs habilités à identifier, échanger et exploiter l'information pertinente dans un cadre maîtrisé.

4. Hypothèse d'évolution

L'hypothèse étudiée dans ce Concept Paper ne repose pas sur la création d'un système centralisé destiné à concentrer les informations détenues par les autorités nationales ou européennes.

Elle consiste plutôt à examiner les conditions permettant une **meilleure articulation des mécanismes existants**, en améliorant leur lisibilité, leur interopérabilité et la compréhension des circuits d'information.

La réflexion peut être structurée autour de quatre dimensions complémentaires.

4.1 Lisibilité des mécanismes existants

La première orientation consiste à améliorer la compréhension de l'architecture existante : acteurs compétents, systèmes mobilisables, finalités, conditions d'accès et responsabilités associées.

Une meilleure cartographie des mécanismes permettrait notamment de mieux identifier les **complémentarités, dépendances et éventuels chevauchements**.

4.2 Interopérabilité

L'évolution des échanges suppose également d'examiner l'interopérabilité sous plusieurs dimensions :

- **technique**, entre systèmes lorsque leur interaction est prévue ;
- **sémantique**, afin de favoriser une compréhension commune de l'information ;
- **organisationnelle**, entre procédures et acteurs ;
- **juridique**, afin que les échanges restent conformes aux compétences et finalités autorisées.

L'interopérabilité ne signifie donc pas l'accès généralisé à l'ensemble des informations disponibles.

4.3 Orientation de l'information

Une autre piste consiste à réfléchir à la capacité d'**orienter l'information pertinente vers l'acteur compétent**, plutôt qu'à rechercher sa centralisation.

Cette approche suppose notamment de pouvoir déterminer :

QUI détient l'information ? → QUI peut y accéder ? → POUR QUELLE FINALITÉ ? → SELON QUEL CADRE ?

La logique envisagée est donc celle d'une **architecture d'articulation**, et non d'une base européenne unique.

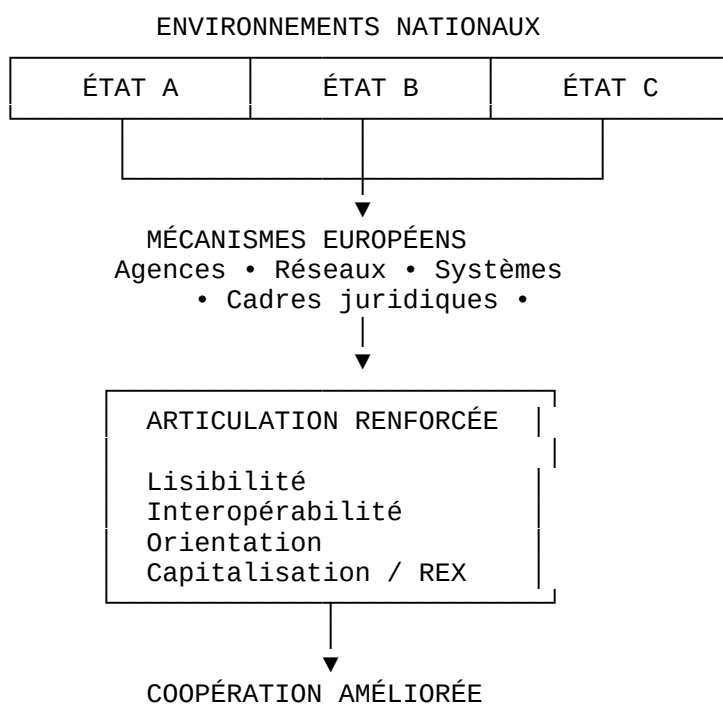
4.4 Capitalisation et retour d'expérience

Enfin, l'amélioration des mécanismes de coopération peut intégrer une capacité renforcée de capitalisation des enseignements issus des crises, exercices, évolutions réglementaires ou expériences de coopération.

Les retours d'expérience peuvent contribuer à identifier les difficultés récurrentes et à orienter progressivement l'évolution des mécanismes existants.

Figure 1 — Hypothèse fonctionnelle d'évolution

C'est le graphique principal que je mettrais dans ce Concept Paper :



Sous le graphique :

Figure 1 — Hypothèse fonctionnelle d'évolution des mécanismes de circulation de l'information. Cette représentation illustre une logique d'amélioration de l'articulation des dispositifs existants. Elle ne représente ni un système opérationnel proposé par ADESS, ni une nouvelle infrastructure européenne.

C'est une évolution importante par rapport au document initial : celui-ci formulait l'hypothèse d'un « Système Européen d'Échange d'Informations » organisé autour des niveaux européen, national et opérationnel. Nous conservons **l'idée utile d'une meilleure articulation**, puisque le document précisait déjà qu'elle ne devait pas remplacer les dispositifs existants, mais nous retirons l'ambiguïté d'un nouveau « système SEEEI ».

L'hypothèse étudiée porte donc moins sur la création d'un nouvel outil que sur l'amélioration de l'articulation entre les outils, acteurs et cadres existants.

5. Principes et garanties

Toute évolution des mécanismes de circulation de l'information doit rechercher un équilibre entre **efficacité de la coopération, sécurité des échanges et respect des cadres juridiques et institutionnels**.

La réflexion développée dans ce Concept Paper repose sur les principes suivants :

Respect des compétences — les responsabilités des États membres, des institutions européennes et des agences spécialisées doivent être clairement préservées.

Complémentarité — toute évolution doit s'appuyer prioritairement sur les mécanismes existants et éviter la création de doublons institutionnels ou techniques.

Proportionnalité — l'accès, le partage et l'utilisation de l'information doivent être limités à ce qui est nécessaire au regard des finalités poursuivies.

Protection des données et sécurité — les mécanismes d'échange doivent intégrer les exigences applicables en matière de protection des données, de confidentialité, de cybersécurité et de contrôle des accès.

Traçabilité — les échanges et accès doivent pouvoir être encadrés et tracés selon les règles applicables aux dispositifs concernés.

Approche progressive — les évolutions doivent être fondées sur l'analyse des besoins, des dispositifs existants et des retours d'expérience avant d'envisager de nouveaux mécanismes.

Mieux articuler ne signifie ni centraliser toutes les informations, ni généraliser leur accès.

6. Apport de l'analyse nationale et comparative

L'amélioration de la circulation de l'information suppose également de comprendre les **environnements nationaux dans lesquels les mécanismes européens sont utilisés**.

Les États peuvent présenter des différences importantes concernant l'organisation des autorités, la répartition des compétences, les procédures, les systèmes utilisés ou les conditions juridiques applicables aux échanges.

Le **SEEEI — Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels** peut contribuer à cette réflexion par une approche en trois niveaux :

ANALYSE NATIONALE

Comprendre l'organisation et les mécanismes propres à chaque environnement.

↓

ANALYSE COMPARATIVE

Identifier les convergences, différences et difficultés d'articulation.

↓

MISE EN PERSPECTIVE EUROPÉENNE

Examiner les interactions avec les dispositifs et mécanismes de l'Union européenne.

Le développement progressif d'implantations ADESS dans différents pays pourra enrichir cette capacité d'analyse en apportant une connaissance plus contextualisée des environnements nationaux.

Cette contribution demeure exclusivement **analytique et documentaire**. Le SEEI n'a pas vocation à recevoir, centraliser ou transmettre des informations opérationnelles entre autorités.

Cette formulation est importante, car la première version évoquait un programme de travaux portant notamment sur les agences européennes, les systèmes d'échange d'informations et les mécanismes de coopération policière et judiciaire. Le nouveau positionnement permet de conserver ces objets d'étude tout en clarifiant que le SEEI est **le service d'analyse d'ADESS et non le système d'échange étudié**.

Le SEEI étudie la circulation de l'information ; il ne constitue pas lui-même un dispositif de circulation d'informations opérationnelles.

7. Perspectives

L'évolution des mécanismes européens de circulation de l'information devrait continuer à être influencée par la transformation des menaces, la numérisation des administrations, le développement de l'interopérabilité et l'accroissement des besoins de coopération transfrontalière.

Dans cet environnement, l'enjeu ne réside pas uniquement dans le développement de nouvelles capacités techniques. Il concerne également la capacité à **comprendre les systèmes existants, clarifier leurs interactions et identifier les conditions permettant une circulation pertinente et sécurisée de l'information**.

Plusieurs orientations pourront ainsi faire l'objet de travaux complémentaires :

- cartographie des principaux mécanismes européens d'échange d'informations ;
- analyses nationales de leur utilisation et de leur articulation ;
- comparaisons entre plusieurs environnements nationaux ;
- étude des enjeux d'interopérabilité ;
- analyse des cadres juridiques et des mécanismes de gouvernance ;
- capitalisation des retours d'expérience accessibles ;
- suivi des évolutions institutionnelles et technologiques.

Ces travaux pourront être développés progressivement dans le cadre du **SEEI**, en articulation avec les autres productions de l'écosystème ADESS.

Le développement futur d'implantations ADESS dans plusieurs pays pourra également contribuer à enrichir la connaissance des environnements nationaux et à identifier plus précisément les convergences, différences et problématiques communes.

Cette évolution reste fondée sur une approche **analytique, progressive et non opérationnelle**.

Comprendre les circuits existants constitue une étape préalable à toute réflexion sur leur évolution.

Conclusion

La circulation de l'information constitue une composante essentielle de la coopération européenne, mais son efficacité ne dépend pas uniquement du nombre de systèmes ou de mécanismes disponibles.

Elle dépend également de leur **articulation, de leur interopérabilité, de leur lisibilité et de la confiance** permettant aux acteurs compétents de coopérer dans un cadre juridique maîtrisé.

L'hypothèse développée dans ce Concept Paper privilégie donc l'amélioration des mécanismes existants plutôt que la création d'un système centralisé supplémentaire. Elle repose sur une logique de **complémentarité, proportionnalité, sécurité et respect des compétences**.

Le SEEEI — **Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels**, en tant que composante de l'écosystème ADESS, peut contribuer à cette réflexion par l'analyse des environnements nationaux, leur comparaison et leur mise en perspective européenne.

L'objectif n'est pas de centraliser l'information européenne, mais de mieux comprendre comment les dispositifs existants peuvent s'articuler pour faciliter une coopération plus cohérente, sécurisée et lisible.

ADESS — Association des Experts en Sécurité et Sûreté

SEEEI — Service d'Étude des Équilibres Européens et Institutionnels

Concept Paper — Version 2.0 — 2026

Document de réflexion analytique